



# La forêt, exploitée par l'homme de tous temps



Aristophane et Xénophon (au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) parlaient déjà de **la fabrication du charbon de bois comme d'une technique ancestrale.**



La forêt ou la colline (comme on l'appelle ici) est un espace qui a toujours été source de revenus pour l'homme : pâturage pour les troupeaux, glandage, bois mort et bien entendu pour toutes les industries qui ont fonctionné jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, huile de cade, chaux, poix, verrerie, charbon de bois etc.

En France, tous les massifs forestiers peuplés de feuillus ont été exploités pour le charbon de bois. Dans les grandes forêts, en particulier dans la région Est, les compagnies géraient l'organisation du travail de façon rigoureuse et stricte alors qu'en Provence les charbonniers étaient plus indépendants.

Dans les collines provençales, il reste les vestiges, nombreux et modestes des aires d'anciennes charbonnières : lei **LUEGO** en provençal.



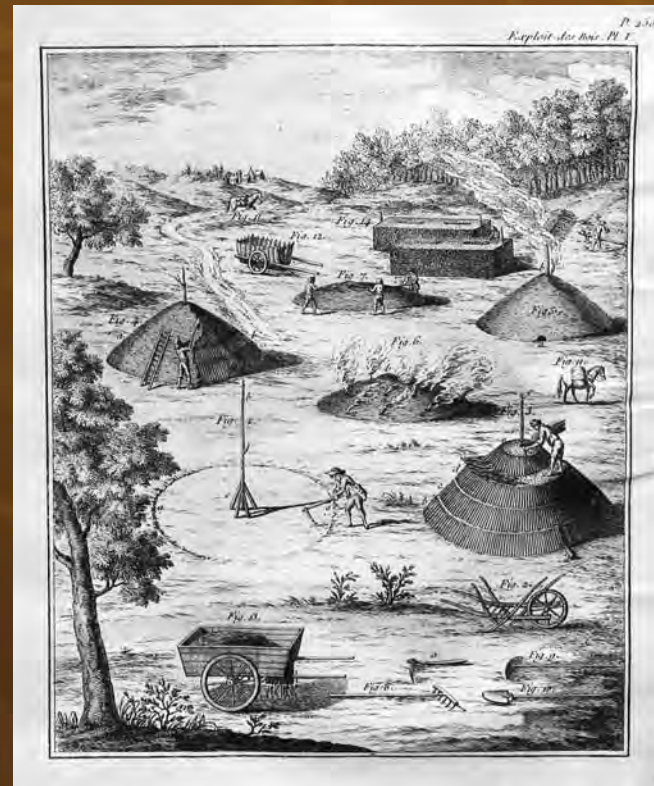
## o Mise en place de réglementations

En 1555, le premier arrêt du parlement de Provence au sujet de la déforestation fût établi et jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les grands arbres ont été réquisitionnés par la Marine Royale pour la construction des bateaux.

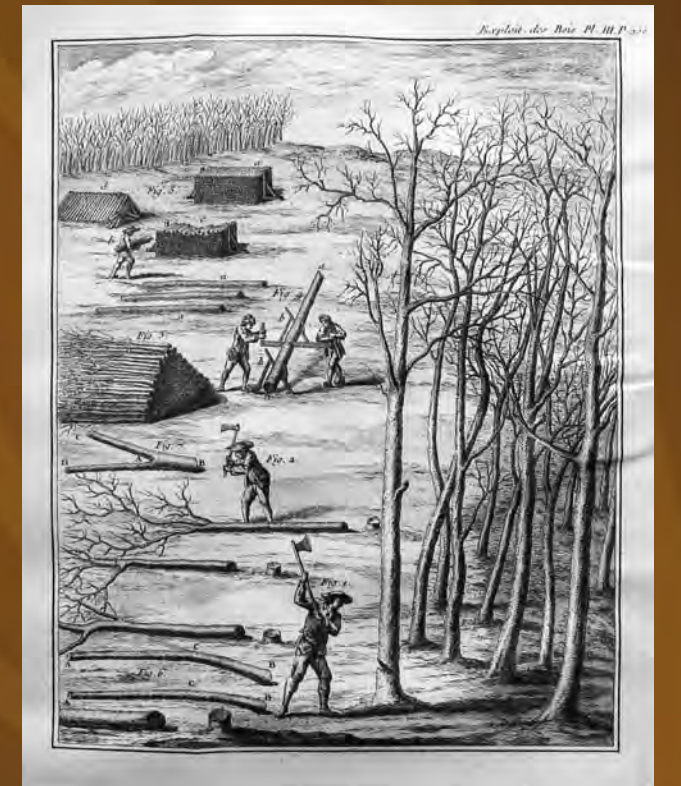
Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, période où l'industrie s'était développée, la situation s'était aggravée. Le libre usage du bois communal avait souvent divisé la population villageoise opposant les petites gens aux notables. A titre d'exemple dans le Var, entre 1826 et 1837, sur 7 852 personnes condamnées par les tribunaux correctionnels, 2 990 l'avaient été pour contravention aux lois sur la forêt.

Malgré les contraintes du code forestier, les communes pouvaient gérer les bois communaux, les louer aux éleveurs ou les réserver aux habitants pour les troupeaux, les donner à bail aux bûcherons ou aux charbonniers.

1764 Duhamel du Monceau, « précurseur de la filière bois », entreprit en tant qu'inspecteur général de la Marine des études et des expérimentations pour gérer au mieux les forêts du royaume.



CHARBONNIERS



BUCHERONS

## o Quelques chiffres

La production annuelle de charbon de bois à Cuges, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, était de 100 tonnes essentiellement vendues à Marseille.

Les prix fixés par l'octroi de Toulon étaient : de 1815 à 1826 : 8 francs aux 100 kilos et, de 1827 à 1836 : 9 francs aux 100 kilos, ceux fixés par l'octroi de Rians : de 1827 à 1832 : 5 francs aux 100 kilos et de 1833 à 1835 : 6 francs aux 100 kilos, pour fluctuer ensuite de 6,25 à 8,75 francs.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les paysans pratiquaient le charbonnage en fonction des besoins locaux et de leur disponibilité. Entre la cueillette des olives et les labours de printemps, le temps libre était mis à profit pour s'activer à des productions annexes comme le charbon de bois mais aussi la chaux, la poix, l'huile de cade qui produisaient des ressources complémentaires. Puis en 1940, les prix du charbon allaient s'effondrer avec l'arrivée du gaz et de l'électricité.

